

**Réservé à l'administration**

24/941/P410310/

CB - Carte bancaire  Paiement en ligne

**Données personnelles**

Madame

Monsieur

En activité  En retraite

NOM.....Prénom.....

Date de naissance \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Souhaitez-vous un accueil adapté au regard d'une situation de handicap ?

Si oui, précisez votre handicap :  moteur  visuel  auditif

Adresse.....

Code Postal ..... Ville.....

Téléphone fixe: .....Téléphone portable: .....

Courrier électronique .....

**Inscription :**

Pièces à fournir :

La présente fiche dûment datée et signée à nous retourner par mail à l'adresse : [utl.ut2i@univ-tlse2.fr](mailto:utl.ut2i@univ-tlse2.fr)

Vous pouvez nous régler grâce au lien de paiement sécurisé suivant : <https://urlz.fr/pkv7> ou par CB à l'accueil de L'UTL

Une photo d'identité pour votre carte d'auditeur (elle ne fera pas l'objet d'un traitement informatisé)

**La direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage de l'Université Toulouse - Jean Jaurès informe les auditeurs de l'UTL que sur l'ensemble des tarifs proposés, aucun remboursement ne sera effectué une fois l'inscription validée et que l'absence à une séance n'ouvre droit à aucun remboursement ni avoir.**

ATELIER DE LANGUE			MONTANT
<input type="checkbox"/> Anglais*	<input type="checkbox"/> Niveau A1 (Initiation)		500,00 €
<input type="checkbox"/> Niveau A2	<input type="checkbox"/> Niveau B1A	<input type="checkbox"/> Niveau B1B	
<input type="checkbox"/> Niveau B2A	<input type="checkbox"/> Niveau B2B	<input type="checkbox"/> Niveau C1	
Frais de dossier 2024-2025			+ 22,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>522,00 €</b>

Les groupes par niveau sont ouverts à partir de 8 inscrits.

**\*Les ateliers de langues, au vu de la situation sanitaire, seront susceptibles de se tenir en présentiel ou en distanciel.**

J'ai pris connaissance de la charte de bon fonctionnement de l'UTL et du règlement intérieur de l'université et m'engage à en respecter toutes les clauses

J'ai bien pris connaissance de la mention d'information relative à l'utilisation de mes données relatives au traitement de gestion des inscriptions aux ateliers, conférences et cycles de conférences de l'Université du Temps Libre

Je consens à être inscrit dans la liste de diffusion d'UTL pour recevoir ses communiqués et son catalogue de programmation culturelle. Je peux me désabonner à tout moment de la liste de diffusion en cliquant sur le lien de désabonnement

**Pour le Président et par délégation**  
La Responsable Administrative et Financière  
du Service de la Formation Continue  
et de l'Apprentissage  
**Sylvie CARDOSO**



Le \_\_ / \_\_ / 2024

**Signature de l'intéressé-e**

## Objet

Cette charte a pour objet de préciser les droits et devoirs des personnes qui suivent le programme culturel proposé par l'UTL de l'Université Toulouse – Jean Jaurès. Elle fixe les dispositions relatives à la mise en œuvre de ce programme. La charte figure dans la brochure programme et au dos de la fiche d'inscription. Tout manquement d'un auditeur aux dispositions de cette charte peut entraîner une sanction laissée à l'appréciation de l'UTL.

## Inscriptions

L'UTL est accessible à toute personne majeure sans condition de diplôme. Une carte d'auditeur est remise après règlement du montant de l'inscription. Cette carte est individuelle et doit comporter une photo de l'auditeur pour être valide. La carte donne accès aux conférences pour lesquelles l'auditeur est inscrit. Elle doit être impérativement présentée aux personnels de l'UTL lors de chaque conférence avant d'accéder aux salles. En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte sera établie.

L'annulation de l'inscription à un atelier, une conférence ou un cycle de conférence, **du fait de l'auditeur ne peut pas faire l'objet d'un remboursement.**

**L'absence à une ou plusieurs conférences ne peut donner lieu à remboursement.**

Un nombre minimum de participants est nécessaire pour l'ouverture des différents ateliers et conférences. Si le nombre de participants est insuffisant, l'atelier ou le cycle de conférences sera annulé ou reporté et l'auditeur sera remboursé. Il est de la responsabilité de l'adhérent de vérifier la faisabilité de son programme avant de s'inscrire afin d'éviter tout chevauchement de conférences.

Ne sont admis à un atelier ou à une conférence que les auditeurs de l'UTL ayant réglé le montant des frais d'inscription. Certains ateliers et/ou la capacité d'accueil des salles imposent une limitation du nombre de participants ce qui peut entraîner une inscription sur liste d'attente ou un refus d'inscription.

Les inscriptions reçues par courrier sont traitées dans l'ordre chronologique de leur arrivée.

## Programme

L'UTL s'efforce de respecter le programme ; toutefois, pour des raisons majeures indépendantes de sa volonté, certaines conférences peuvent être remplacées, déplacées, voire annulées sans que cela puisse faire l'objet d'une quelconque demande d'indemnité.

Des aménagements ponctuels pourront être mis en place en cas d'impossibilité du fait de l'UTL d'organiser les ateliers sur site afin que soit assuré la continuité pédagogique en distanciel.

## Discipline générale

Chaque participant doit suivre les instructions données par l'intervenant ou le représentant de l'UTL et respecter les horaires des conférences et des ateliers ainsi que les règles de courtoisie élémentaires, de respect de l'intervenant dans la prise de parole, de sécurité, de tenue et de propreté des installations.

## Sont interdits :

- l'affichage sauvage ;
- l'utilisation à des fins personnelles et sans autorisation des matériels et équipements ;
- l'introduction de nourriture ou de boisson dans les salles.

## Documentation

Les méthodes pédagogiques et la documentation mise à disposition sont protégées au titre des droits d'auteur. En conséquence, elles ne peuvent pas être réutilisées en dehors de l'UTL et ne peuvent pas être diffusées par les personnes qui ont suivi les conférences ou les ateliers sans l'accord préalable et formel de leur auteur.

## Enregistrement

Il est interdit de photographier, d'enregistrer ou de filmer tout ou partie des conférences et des séances d'activités sans l'accord de l'intervenant (loi sur la propriété intellectuelle du 2 janvier 1968).

## Téléphone portable

L'usage des téléphones portables est interdit pendant les ateliers et conférences. Ils doivent être désactivés avant l'entrée dans les salles de conférences et d'activités.

## Cigarette électronique

Il est interdit d'utiliser la cigarette électronique à l'intérieur des locaux de l'UTL.

## Vols

Chaque auditeur est responsable de son matériel et ne peut engager la responsabilité de l'UTL en cas de perte ou de vol.